vinetur

L'UE conteste les droits de douane chinois sur le brandy devant l'OMC dans un contexte de tensions commerciales croissantes

Bruxelles met en doute les preuves fournies par Pékin pour justifier les droits antidumping et lance une procédure formelle de règlement des différends qui pourrait avoir une incidence sur les relations commerciales entre l'UE et la Chine.

mercredi 26 novembre 2025



Valdis Dombrovskis

La Commission européenne a officiellement demandé des consultations à l'Organisation mondiale du commerce concernant les droits antidumping provisoires imposés par la Chine sur les importations de brandy de l'Union européenne. Cette demande a été présentée hier, à la suite de la décision de la Chine d'imposer des droits sur le brandy de l'Union européenne au début de l'année. La Commission fait valoir que ces mesures ne sont pas conformes aux règles de l'OMC et que la Chine n'a pas démontré l'existence d'une menace réelle de préjudice pour son industrie nationale du brandy.

Selon la Commission, la Chine n'a pas fourni de preuves suffisantes pour justifier l'enquête ou l'imposition de droits de douane. L'UE maintient qu'il n'y a pas de lien clair entre les importations de brandy de l'UE et le préjudice allégué pour les producteurs chinois. Les autorités bruxelloises ont suivi de près cette affaire depuis le début et ont à plusieurs reprises exprimé leur inquiétude quant au fondement des mesures prises par la Chine.

Cette décision marque la première étape de la procédure de règlement des différends de l'OMC. Conformément aux procédures de l'OMC, la Chine dispose à présent de dix jours pour répondre à la demande de consultations de l'UE. Les deux parties devraient convenir d'un format et d'une date pour les discussions visant à résoudre le différend. Si aucun accord n'est trouvé, l'UE peut demander à un groupe spécial de l'OMC d'examiner l'affaire et de rendre une décision.

Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif et commissaire chargé du commerce, a déclaré que l'UE s'engageait à défendre ses industries contre ce qu'elle considère comme des mesures de défense commerciale injustes ou infondées. Il a souligné que la Commission agissait à un stade précoce du processus pour protéger les intérêts économiques européens.

Ce différend intervient à un moment où les tensions commerciales entre la Chine et l'Union européenne s'exacerbent, les deux parties examinant de plus près leurs pratiques commerciales respectives. L'issue de cette affaire pourrait avoir des conséquences pour d'autres secteurs confrontés à des enquêtes ou à des droits de douane similaires sur les marchés internationaux. Pour l'heure, les deux parties attendent les prochaines étapes à Genève et se préparent aux consultations prévues par les règles de l'OMC.